REPUBLIQUE FRANCAISE

Département d'Eure-et-Loir Arrondissement de Chartres

Présents

12

Afférents

au conseil

municipal

15

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le



ID: 028-212800130-20221116-2022_102-BF

NOMBRE DE MEMBRES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Aunay-sous-Auneau

SÉANCE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le seize novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du Foyer Communal Jean Moulin, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

Date de la convocation

exercice

15

09/11/2022

Date d'affichage

09/11/2022

<u>Présidence</u>: M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

Secrétaire de séance : M. Patrick RIVARD

Participants: M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. René

BONNET, M. Jean- Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Vincent ZOUZOULKOWSKY, Mme Fanny LE GALLO, M. Julien PICHOT, M. Patrick RIVARD,

M. Daniel MOREAU.

Absentes excusées : Mme Evelyne GENECQUE,

Mme Gwenaël BEYE (pouvoir à M. Daniel MOREAU).

Absente : Mme Julie DE FRANCQUEVILLE.

Objet de la Délibération :

<u>DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUGDET GENERAL 2022</u>

Qui ont pris

part à la

délibération

13

Délibération n° 2022_102

Monsieur le Maire présente et commente le projet de décision modificative n°3 du budget général 2022 permettant d'ajuster les crédits budgétaires notamment pour les frais de personnel, en raison des adaptations des horaires de certains agents et des recrutements opérés pour le remplacement du personnel en arrêt de maladie, dont la dépense est compensée en partie par l'assurance statutaire.

Cette décision modificative permet également de compléter les crédits budgétaires en investissement, notamment pour les dépenses supplémentaires enregistrées pour l'achat de divers matériels et de mobilier.

Ces modifications budgétaires sont détaillées comme suit :

		OPERATION			
SENS	COMPTE	(pour	LIBELLE		MONTANT
		information)			
			Section de fonctionnement		
D	633		Impôts taxes sur rémunération		2 000.00
D	6411		Personnel titulaire		-14 000.00
D	6413		Personnel non titulaire		26 500.00
D	6450		Charges sociales		7 500.00
D	6470		Autres charges sociales		-1 500.00
				TOTAL DEPENSES	20 500.00
R	6419		Remboursements sur rémunérations		13 000.00
R	7478		Participations autres organismes		7 500.00
				TOTAL RECETTES	20 500.00
			Section d'investissement		
D	2131		Bâtiments publics		-3 000.00
D	2184		Mobilier		6 000.00
D	2188		Autres matériel		1 000.00
				TOTAL DEPENSES	4 000.00
R	10226		taxe d'aménagement		4 000.00
"	10220		take a amenagement		4 000.00
				TOTAL RECETTES	4 000.00 €
				TOTAL RECEITES	4 550.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la décision modificative budgétaire n°3/2022

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le



ID: 028-212800130-20221116-2022_102-BF

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu <u>de</u> :

L'envoi en Préfecture le : 24/11/2022L'affichage en Mairie le : 24/11/2022

La publication sur le site internet :

www.aunay-sous-auneau.fr - Rubrique :

La commune / Vie municipale le : 24/11/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative

Pour extrait certifié conforme, Le Maire d'Aunay-sous-Auneau



Robert DARIEN